

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT



Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Météo-France

Commissariat général au développement durable

Décision n° CG 11-221 du 9 mars 2011 fixant, au titre de l'année 2011, la composition du jury du concours spécial pour le recrutement d'élèves ingénieur(e)s des travaux de la météorologie NOR: DEVD1108348S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le président-directeur général de Météo-France,

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi nº 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret nº 65-184 du 5 mars 1965 modifié relatif au statut particulier des ingénieur(e)s des travaux de la météorologie, et notamment ses articles 7 et 8;

Vu le décret nº 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État;

Vu l'arrêté du 1er avril 1976 modifié fixant les modalités d'organisation et le programme de l'examen professionnel pour le recrutement d'ingénieurs des travaux de la météorologie;

Vu l'arrêté du 17 octobre 1988 fixant les modalités du concours spécial d'admission des titulaires d'une maîtrise de sciences, en qualité d'élèves ingénieur(e)s des travaux de la météorologie;

Vu la décision nº 11-026 du 17 janvier 2011 autorisant, au titre de l'année 2011, l'ouverture d'un concours spécial pour le recrutement d'élèves ingénieurs des travaux de la météorologie,

Décide:

Article 1er

Le jury du concours spécial (titulaires d'une maîtrise de sciences) pour le recrutement d'élèves ingénieurs des travaux de la météorologie pour l'année 2011, ouvert par décision susvisée, est composé comme suit:

Président : M. François LALAURETTE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts.

Vice-présidente : Mme Claire DOUBREMELLE, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts.

Membre expert: M. Serge CHAUZY, professeur émérite.

M. Thierry BARTHET, ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie.

Mme Marie-Noëlle BONNIFASSY, professeure certifiée d'anglais.

M. Emmanuel CELHAY, ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie. Mme Fleur COUVREUX, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts.

Mme Catherine FREYDIER, ingénieure divisionnaire des travaux de la météorologie.

Mme Patricia POTTIER, ingénieure divisionnaire des travaux de la météorologie.

Mme Josipa SPOLJARIC, professeure vacataire d'allemand.

Article 2

Le président-directeur général de Météo-France est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 9 mars 2011.

Pour le président-directeur général de Météo-France et par délégation : La directrice des ressources humaines,

Y. FERRY-DELETANG